



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

Indemnité d'astreinte applicable au personnel de direction

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

Direction Ressources Humaines**Indemnité d'astreinte applicable au personnel de direction**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :
 Mesdames et Messieurs,
 Après examen par la Commission Générale,
 Sur proposition du Maire

Par délibérations concordantes en date du 17 septembre 2001 la ville de Niort et la Communauté d'Agglomération ont approuvé une convention portant mise en place d'une organisation commune pour leurs interventions dans les situations d'urgence.

La CAN a fait connaître à la ville de Niort son souhait de modifier dans un premier temps les conditions de cette organisation commune avant d'y mettre fin.

Le terme de l'organisation commune pour les équipes opérationnelles est fixée au 31 décembre 2003 et au 1^{er} octobre 2003 pour ce qui concerne l'équipe de direction.

Dans ces conditions, la ville de Niort a réorganisé les modalités d'astreintes de l'encadrement de catégorie A.

Les directeurs de services administratifs et techniques seront associés au dispositif d'astreinte en effectuant, selon un planning annuel, des astreintes le soir, les week-end et les jours fériés.

Cette période d'astreinte est destinée à répondre aux nécessités d'un service continu de l'administration dans tous les cas d'urgence.

A ce titre, les périodes d'astreinte seront rémunérées sur la base des textes en vigueur conformément aux :

- décret n° 2003-383 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains personnels du Ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;
- décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération et de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la Direction Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif prévu et les indemnités prévues à cet effet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE